

**Stratégie australienne en matière de handicap 2021-2031**

**Quelle est la stratégie australienne en matière de handicap 2021-2031 ?**

*La stratégie australienne en matière de handicap 2021-2031* (la stratégie) est un cadre national auquel tous les gouvernements australiens ont souscrit. Elle définit un plan pour continuer à améliorer la vie des personnes en situation de handicap en Australie au cours des dix prochaines années. La stratégie remplace et s'appuie sur la première *stratégie nationale en matière de handicap (2010-2020).*

La stratégie soutient l'engagement de l'Australie dans le cadre de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées.

**À quoi servira la stratégie ?**

La vision de la stratégie est celle d'une société australienne inclusive qui permet aux personnes en situation de handicap de réaliser leur potentiel en tant que membres à part entière de la communauté.

La stratégie vise sept domaines d'amélioration :

* **Emploi et sécurité financière :**  
  Offrir des emplois et des possibilités de carrière aux personnes en situation de handicap et veiller à ce qu'elles disposent d'un revenu suffisant pour répondre à leurs besoins.
* **Logements et collectivités ouverts à tous :**Augmenter le nombre de logements accessibles, abordables et bien conçus et créer une communauté ouverte à tous et accessible.
* **Sécurité, droits et justice :**Veiller à ce que les droits des personnes en situation de handicap soient promus, respectés et protégés, et à ce que les personnes en situation de handicap se sentent en sécurité et bénéficient de l'égalité devant la loi.
* **Aides personnelles et collectives :**Permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder à des aides afin qu'elles puissent vivre de manière autonome et participer à la vie de leur communauté.
* **Éducation et apprentissage :**Aider les personnes en situation de handicap à accéder à l'éducation et à l'apprentissage tout au long de leur vie afin qu'elles réalisent pleinement leur potentiel.
* **Santé et bien-être :**Accroître le soutien et les capacités du secteur des soins de santé pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap, et veiller à ce que la préparation aux catastrophes et les réponses aux situations d'urgence tiennent compte des besoins des personnes en situation de handicap.
* **Comportements de la société :**  
  Reconnaître la contribution positive des personnes en situation de handicap à la société, et renforcer la confiance de la société pour travailler et engager le dialogue avec les personnes en situation de handicap.

**Comment la stratégie parviendra-t-elle à obtenir les améliorations visées ?**

Pour aider la stratégie à améliorer la vie des personnes en situation de handicap, des mesures seront prises :

* Des activités que les gouvernements entreprendront pour réaliser les priorités politiques liées à chaque domaine d'amélioration.
* Une série de plans d'action ciblés engageant les gouvernements à prendre des mesures spécifiques. Les cinq premiers plans d'action ciblés concernent l'emploi, les comportements de la société, la petite enfance, la sécurité et la gestion des urgences.
* Des rapports publics annuels qui mesureront les progrès accomplis et indiqueront les domaines dans lesquels des efforts supplémentaires sont nécessaires.
* Des moyens pour les personnes en situation de handicap de faire connaître aux gouvernements leur point de vue sur l'orientation de la stratégie. Cela comprend un conseil consultatif composé de personnes en situation de handicap et des consultations et forums publics réguliers avec la participation de personnes en situation de handicap.

**Qui les gouvernements ont-ils consulté au sujet de la stratégie ?**

Dans le cadre de l'élaboration de la stratégie, les gouvernements ont consulté plus de 3 000 personnes en situation de handicap et leurs familles, leurs soignants et leurs représentants.

Les avis recueillis lors des consultations ont eu une influence majeure sur la stratégie.

**Où puis-je trouver plus d'informations ?**

Vous pouvez lire *la stratégie australienne en matière de handicap 2021 - 2031* et trouver plus d'informations sur [**www.disabilitygateway.gov.au/ads**](http://www.disabilitygateway.gov.au/ads)**.**

La stratégie et ses documents annexes sont disponibles en version facile à lire, en langue des signes australienne (Auslan) et en plusieurs autres langues.

Si vous avez des questions sur la stratégie, veuillez envoyer un e-mail à [**australia’sdisabilitystrategy@dss.gov.au**](mailto:australia’sdisabilitystrategy@dss.gov.au)

Vous trouverez de plus amples informations sur la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées sur le site [**www.un.org/development/desa/disabilities/convention-on-the-rights-of-persons-with-disabilities.html**](http://www.un.org/development/desa/disabilities/convention-on-the-rights-of-persons-with-disabilities.html)